



# RÉSUMÉ DE LA DÉCLARATION DU COMITÉ CONSULTATIF NATIONAL DE L'IMMUNISATION (CCNI) DU 24 JUILLET 2024

Mise à jour des recommandations sur les vaccins contre le  
virus papillome humain (VPH)



**PROMOUVOIR ET PROTÉGER LA SANTÉ DES CANADIENS GRÂCE AU LEADERSHIP, AUX PARTENARIATS, À L'INNOVATION ET AUX INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE.**  
— Agence de la santé publique du Canada

Also available in English under the title:  
An Advisory Committee Statement (ACS) National Advisory Committee on Immunization (NACI)  
Updated Recommendations on Human Papillomavirus (HPV) Vaccines

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec :

Agence de la santé publique du Canada  
Indice de l'adresse 0900C2  
Ottawa (Ontario) K1A 0K9  
Tél. : 613-957-2991  
Sans frais : 1-866-225-0709  
Télééc. : 613-941-5366  
ATS : 1-800-465-7735

Courriel : [publications-publications@hc-sc.gc.ca](mailto:publications-publications@hc-sc.gc.ca)

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représentée par les ministres de la Santé, 2024

Date de publication : 24 juillet 2024

La présente publication peut être reproduite sans autorisation pour usage personnel ou interne seulement, dans la mesure où la source est indiquée en entier.

Cat. : HP40-157/2024-1F-PDF  
ISBN : 978-0-660-72666-3  
Pub. : 240334

## APERÇU

- Le 24 juillet 2024, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a publié la mise à jour des recommandations du Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI) sur les vaccins contre le virus papillome humain (VPH). Ces directives sont basées sur les données probantes actuelles et l'avis d'experts du CCNI.
- L'infection par le VPH est très répandue au Canada. En l'absence de vaccination, on estime que 75 % des personnes au Canada contracteront une infection par le VPH au cours de leur vie. À l'échelle internationale et au Canada, les maladies associées à ce virus constituent un problème de santé publique important.
- Bien que toutes les provinces et tous les territoires canadiens disposent depuis longtemps de programmes de vaccination publics contre le VPH en milieu scolaire, les taux de couverture vaccinale contre le VPH restent inférieurs à l'objectif national de 90 % de couverture pour 2 doses ou plus avant l'âge de 17 ans.
- Compte tenu des efforts déployés pour améliorer la couverture vaccinale contre le VPH et réduire l'impact des maladies associées à ce virus au Canada, et de la récente mise à jour des directives de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), les provinces et territoires canadiens ont demandé que le CCNI revoie les directives nationales sur les calendriers de vaccination contre le VPH.
- Après un examen approfondi des données probantes, le CCNI formule les recommandations suivantes à l'intention des décideurs des programmes de santé publique (c'est-à-dire les provinces/territoires qui prennent des décisions concernant les programmes de vaccination publics) :
  - **Le CCNI continue de recommander fortement la vaccination contre le VPH à toutes les personnes de 9 à 26 ans.**
    - Le vaccin contre le VPH peut être proposé pendant la grossesse. Il n'est pas nécessaire ni recommandé de poser des questions de routine sur les dernières règles et/ou la grossesse avant d'offrir ce vaccin.
  - **Le CCNI recommande fortement que les personnes de 9 à 20 ans reçoivent une (1) dose de vaccin contre le VPH et que les personnes de 21 à 26 ans reçoivent 2 doses de ce vaccin.**
    - Un calendrier à 2 doses peut encore être envisagé au cas par cas pour les personnes de 9 à 20 ans en consultation avec leur professionnel de la santé.
    - Le CCNI continue de recommander un calendrier à 3 doses pour les personnes considérées comme étant immunodéprimées, ainsi que pour celles vivant avec le virus de l'immunodéficience humaine (VIH).
  - **Le VPH9 nonavalent devrait être utilisé, car il offre une protection contre le plus grand nombre de types de VPH et de maladies connexes.**

- Le CCNI fait la recommandation suivante pour la prise de décision au niveau individuel (c'est-à-dire les professionnels de la santé qui conseillent les clients individuels) :
  - **Le CCNI recommande que les personnes de 27 ans et plus puissent recevoir le vaccin contre le VPH après avoir pris une décision partagée et en avoir discuté avec un professionnel de la santé. Le vaccin devrait être administré en 2 doses, à un intervalle d'au moins 24 semaines.**
    - Les personnes de 27 ans et plus qui n'ont pas été vaccinées peuvent bénéficier de la vaccination, même à un âge plus avancé.
    - On recommande un calendrier de vaccination contre le VPH à 2 doses pour les personnes qui sont immunocompétentes et âgées de 27 ans et plus, bien qu'un calendrier à une (1) dose devrait tout de même apporter des avantages cliniques importants.

Le CCNI continuera à suivre l'évolution des données probantes et mettra à jour les directives au besoin.

Pour la déclaration complète, y compris les données probantes et la justification, voir la [Mise à jour des recommandations sur les vaccins contre le virus papillome humain \(VPH\)](#).

## CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

- La couverture d'immunisation contre le VPH chez les adolescents et les jeunes adultes varie d'une région à l'autre du Canada et est inférieure à l'objectif national de 90 %. Les personnes qui n'ont pas reçu la vaccination systématique contre le VPH restent exposées aux maladies associées au VPH.
- L'infection par le VPH peut entraîner de nombreux cancers. Une infection persistante par des types de VPH à risque élevé peut occasionner des cancers du col de l'utérus, de l'oropharynx, du vagin, de la vulve, du pénis et de l'anus.
- Le vaccin contre le VPH est très efficace et pourrait permettre d'éliminer le cancer du col de l'utérus et de réduire considérablement le fardeau des maladies associées au VPH.
- Les vaccins contre le VPH ont été introduits pour la première fois au Canada en 2007 avec un calendrier de 3 doses pour les adolescents et les jeunes adultes. Le CCNI a mis à jour ses directives sur l'administration de 2 doses aux jeunes de 9 à 14 ans, après que des recherches ont montré que 2 doses conféraient la même protection immunitaire. Au cours de la dernière décennie, plusieurs essais cliniques et études sur les femmes ont montré qu'une (1) dose de ce vaccin très efficace peut fournir une protection comparable contre l'infection et la maladie à VPH chez les jeunes de 9 à 20 ans.
- Les communautés des chercheurs en médecine et en santé publique étudient et affinent souvent les calendriers de vaccination en vue d'une utilisation en situation réelle, ce qui peut entraîner la mise à jour des directives nationales ou internationales en matière de vaccination. À terme, ces recherches pourraient également déboucher sur une mise à jour des étiquettes des produits si les fabricants de vaccins mènent leurs propres essais et les

soumettent à Santé Canada, comme ce fut le cas lorsque les calendriers de vaccination contre le VPH sont passés de 3 à 2 doses.

- Depuis la dernière mise à jour des recommandations du CCNI sur les vaccins contre le VPH en 2017, de nombreux essais et études ont fait état des avantages d'un calendrier à une dose. En décembre 2022, l'OMS a publié une mise à jour des directives sur les calendriers de vaccination contre le VPH, indiquant qu'un calendrier à une (1) dose peut offrir une efficacité potentielle comparable à celle d'un calendrier à 2 doses. La modélisation des vaccins contre les maladies infectieuses a montré que, dans le cadre d'hypothèses raisonnables, un calendrier à une (1) dose au Canada devrait avoir des issues semblables sur la santé à court et à long terme par rapport à un calendrier à 2 doses.
- Sur la base des données probantes accumulées au cours de la dernière décennie, de nombreux pays, dont le Royaume-Uni et l'Australie, utilisent désormais un calendrier de vaccination contre le VPH à une (1) dose.
- Les programmes de vaccination devraient prioriser la couverture vaccinale contre le VPH par une (1) seule dose, en mettant l'accent sur les populations dont la couverture vaccinale est moindre, pour optimiser les avantages à l'échelle de la population. Les provinces et les territoires peuvent envisager d'élargir l'admissibilité aux personnes qui ont refusé ou manqué l'occasion de se faire vacciner dans le cadre de programmes en milieu scolaire.
- Le vaccin contre le VPH est recommandé pour les personnes de 9 à 26 ans, car il est plus efficace lorsqu'il est administré à un plus jeune âge, avant l'exposition au VPH. Toutefois, les personnes de 27 ans et plus peuvent toujours bénéficier de la vaccination contre ce virus.
- Les femmes enceintes et les personnes enceintes courent un risque accru d'infection par le VPH par rapport à celles qui ne le sont pas. Comme l'infection par le VPH pendant la grossesse peut avoir des issues indésirables pour la personne enceinte et le fœtus, le vaccin contre le VPH peut être proposé pendant la grossesse afin de réduire ces risques. Les données actuelles n'indiquent pas de risque accru d'issues indésirables de la grossesse avec le vaccin contre le VPH nonavalent pendant ou autour de la grossesse.
- Les dernières mises à jour du CCNI sur les programmes de vaccination contre le VPH contribueront à réduire les obstacles à l'immunisation par ce vaccin sans risque et très efficace.

Pour de plus amples renseignements sur les recommandations du CCNI concernant l'utilisation des vaccins contre le VPH, voir le chapitre sur les vaccins contre le virus du papillome humain (VPH) du [Guide canadien d'immunisation \(GCI\)](#), ainsi que les déclarations supplémentaires sur le [site Web du CCNI](#).